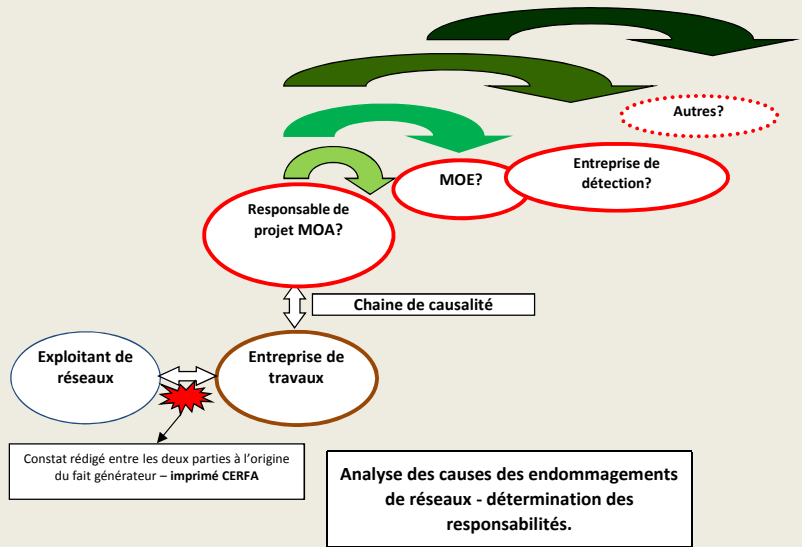


FEUILLE DE SAISIE - CONCERTATION

Date:	01/01/15
Adresse:	Rue X
Commune:	EXEMPLE
Montant:	4 500,00 €
MOA - responsable de projet.	Maître d'ouvrage X1
Adresse	Rue du maître d'ouvrage
Entreprise de travaux	Entreprise de travaux X2
Adresse	Rue de l'entreprise de travaux
Exploitant de réseaux	Exploitant de réseaux X3
Adresse	Rue de l'exploitant de réseaux

Seules les cases jaunes sont modifiables



Concertation L-Locale R-Régionale (comité de concertation)

5

16

1

		TOTAL	Cause principale =12	Cause secondaire =4	Éléments de contexte=1
Défaut DT Défaut réalisation IC Défaut Clauses techniques et financières Défaut de transmission R-DT et/ou IC à l'entreprise Défaut de marquage/abs PV de marquage initial Défaut de prise en compte terrassement ds fuseau Défaut d'application de l'arrêt de chantier Autres causes: dont facteurs humains et organisationnels	Maître d'ouvrage responsable de projet	1			1
		0			
		0			
		0			
		4		4	
		0			
		0			
Défaut DICT Défaut adaptation technique dans fus. Défaut maintien du marquage Défaut application règle des 1m Défaut marquage initial, si demandé Défaut Guide Technique - autres Défaut d'application de l'arrêt de chantier Autres causes: dont facteurs humains et organisationnels	Entreprise de travaux	0			
		12	12		
		0			
		0			
		4		4	
		0			
		0			
Défaut de déclaration au GU Non respect des délais de réponse aux déclarations Défaut de prise en compte des IC dans la MAJ des plans Fourniture DT et/ou DICT non conforme Non-conformité ouvrage après 2012 Défaut Classe réseau annoncée Autres causes: dont facteurs humains et organisationnels	Exploitant	0			
		1			1
		0			
		0			
		0			
		0			
		0			
Analyse MOA - répartition des responsabilités - ventilation éventuelle					
		MOA	MOE	Entreprise IC/autre	
			50%	50%	

Maître d'ouvrage - responsable de projet, ou entité de son périmètre.

Détails autres causes/éléments de contexte. **XX**

Entreprise de travaux ou entité de son périmètre.

Détails autres causes/éléments de contexte. **XX**

Exploitant de réseau ou entité de son périmètre.

Détails autres causes/éléments de contexte. **XX**

Cause principale: C'est en effet la cause la plus importante. Elle peut illustrer avec une certaine profondeur la problématique comme par exemple la méconnaissance d'une ou des obligations réglementaires. Il y en a au minimum une.

Cause secondaire: Elle peut justifier de l'endommagement à elle seule. Elle peut être comprise comme une conséquence de la cause principale...Il peut y en avoir plusieurs (ou zéro).

Éléments de contexte: Ce sont des faits établis qui ne justifient pas de l'endommagement, mais peuvent rendre plus complexe la gestion d'une analyse de risque. Dans **autres causes**, on pourra retrouver tout ce qui touche au facteur humain et l'organisation.

Pour le **maître d'ouvrage - responsable de projet**, on pourra également aborder des problèmes de conception, de prestations de MOE et son rendu, de prestation d'entreprises de détection (et sa qualification) et son rendu. Lors de cette analyse, une part de responsabilité peut être évoquée pour chaque partie en lien avec le maître d'ouvrage. En son absence, seuls les éléments factuels produits par l'entreprise pourront être avancés (DCE...).

Pour l'**entreprise de travaux**, on pourra également aborder les problèmes de formation, de sous traitance, de louageurs et d'obligation de RV sur demande.

Pour l'**exploitant**, on pourra également aborder les problème de RV sur place lors de chantiers sensibles, de RV sur place pour lever des points d'arrêts et de RV en l'absence d'envoi des plans. L'anomalie cartographique est réduite au défaut de classe annoncée. Bien veiller à prendre en compte des éventuelles IC. Bien veiller à prendre en compte la règle des 1 m (Guide Technique).